

Délibération n°230046

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Céline TAFELSKI

Absents : Florence PORTRA (pouvoir donné Sophie ESCORISA GRIMAUD), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Stéphanie ALVERNHE), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL), Michel CUPOLI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 19/09/2023 Date d’Affichage : le 19/09/2023
Date de mise en ligne de la délibération : le 27/09/2023

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 14	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : REMPLACEMENT DE TOUTES LES CHAISES DE PRIMAIRE DE L'ECOLE

Monsieur Le Maire expose :

Suite à un diagnostic réalisé avec la directrice de l'école Marie-Louise Puech-Milhau, il a été décidé de remplacer toutes les chaises de primaire de l'école car elles étaient trop usées. Le montant total de cet achat est de 3 071 € HT.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois d'un montant de 1 536 €, soit 50% de cette dépense.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Travaux	3 072 €	3 686 €	Fonds de concours	50%	1 536 €
			Autofinancement	50 %	1 536 €
TOTAL	3 072 €	3 686 €	TOTAL		3 072 €

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 1 536 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 25 septembre 2023*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.

**Le Maire,
Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**

